



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Var

Question écrite n° 13518

Texte de la question

M Jean-Marie Leduc souhaite connaître l'avis de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le montant de la scolarité au centre d'éducation permanente de l'université de Toulon, fixe l'année dernière à 4 500 F et cette année à 8 500 F, auxquels doivent être imputés les frais d'inscription. Il s'étonne d'un tel montant et lui demande quelles mesures il compte prendre pour rendre cet établissement plus accessible à toutes les catégories sociales.

Données clés

Auteur : [M. Leduc Jean-Marie](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13518

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2388